

## Rouen et Caen : les académies sur le chemin de la fusion pour tenter de redresser la barre

Le « super-recteur » des académies normandes, **Denis Rolland**, a présenté hier, mardi, le mode opératoire de la fusion des académies de **Caen** et **Rouen**. Pour le moment, est exclu l'aspect organisationnel : les personnels, les services, les transferts... « Depuis 2015, avec la loi NOTRe, nous avons connu la fusion des services de l'État. Cet été, la date du mécanisme de fusion a été fixée. Depuis un an déjà, nous avons un recteur pour deux académies et des services communs. Ce ne sera pas tout à Rouen, tout à Caen mais il faudra se rassembler pour mieux travailler ensemble », a-t-il indiqué.

### Une consultation sur internet

Un site de rectorat à Rouen et un autre à Caen seront ainsi maintenus. Pour le reste, le dialogue social avec les personnels est « en cours ». Denis Rolland a surtout insisté sur [le lancement d'une consultation pour définir le projet pédagogique commun](#). « Le rapprochement des services entre Caen et Rouen doit se faire au bénéfice des élèves. L'intérêt est de voir ce que l'on peut leur donner de mieux. De la réflexion pédagogique et territoriale, celle organisationnelle en sera la déduction » a-t-il précisé.

Pour construire ce projet académique commun - « qui n'est pas le mien, ni celui des cadres de l'Éducation nationale, qui sera sans acronymes et qui devra être compréhensible pour un collégien de 6e » - le recteur Rolland compte sur les contributeurs qui viendront animer les débats sur les sites internet des deux académies. Élèves, parents d'élèves, professeurs, organisations syndicales, associations, élus locaux sont chargés de nourrir la réflexion.

Cette consultation s'achèvera le 10 décembre. Une restitution publique est prévue les 24 et 25 janvier 2019 lors d'Assises de l'école en Normandie.

À ce jour, une quarantaine de contributeurs se sont manifestés depuis le 19 septembre. « Nous n'avons rien à censurer mais il doit y avoir de la déontologie dans les contributions. Nous prenons le temps, nous avons une volonté d'ouverture et de transparence. Chacun peut y contribuer. Nous devons avoir une logique collective et souple », soutient le recteur. Une « modalité » inédite pour la Normandie, dont les deux académies restent « en expérimentation » avec une volonté affichée de « rester en avance de phase » par rapport à d'autres régions académiques qui n'ont pas encore embrayé la vitesse supérieure de la fusion. Mais, tout le monde le sait, à terme elles fusionneront toutes. Pour le recteur Rolland, ce rôle « d'expérimentateur » convient à « ce territoire normand qui exprime sa cohérence par une taille raisonnable. Nous sommes équivalents à l'académie de Rennes et plus petit que Nantes. »

L'enseignement supérieur n'est pas exclu de ces projets fusionnels même si le recteur, chancelier des universités, rappelle que les facultés sont autonomes : « Oui, nous accompagnerons cette dynamique de rapprochement, de fusion entre Caen, Rouen et Le Havre. Cela est aussi le cas pour la création d'une École supérieure du professorat et de l'éducation normande (ESPE) en Normandie. Nous voulons créer une école performante, tout ceci est un processus pour simplifier les acteurs de la formation et du

*territoire. Ce n'est pas le projet du recteur mais celui de deux académies ouvertes aux partenaires. »*

Si le recteur Rolland s'en défend en affirmant l'avoir initié dès son arrivée en 2016, un document tombe à pic pour mieux comprendre tous ces enjeux éducatifs, c'est [L'état de l'École en Normandie](#).

## **Un état des lieux de l'école**

[En quatre grands chapitres - Environnement social, économique et familial ; Contexte scolaire ; Moyens et ressources ; Parcours et résultats](#) - et une avalanche de chiffres et pourcentages, l'état des lieux est dressé. Il n'est guère reluisant... « *Nous sommes en dessous des moyennes nationales. Les chiffres ne sont pas satisfaisants*, admet le recteur Rolland. *Par exemple, les compétences validées en 6e ne sont pas satisfaisantes.* »

Ainsi, l'espérance d'obtenir le bac pour un élève de 6e en 2016 était de 72,9 % en Normandie contre 79,6 % en Ile-de-France ou 81,6 % à Rennes. Et pourtant, comme le souligne le recteur Rolland, « *nous avons plus de professeurs qu'ailleurs. Mais il y a des disparités. On ne partage pas assez les expériences en Normandie, c'est tout l'intérêt de la fusion. En partageant mieux ce que l'on fait, c'est ainsi que l'on arrivera à progresser...* »

### **AVS : une réponse rapide**

Interrogé par *Paris-Normandie* sur la situation des familles qui se retrouvent sans auxiliaire de vie scolaire (AVS) pour scolariser leurs enfants, le recteur Denis Rolland a affirmé que son objectif était qu'une réponse soit apportée la semaine prochaine pour « *tous les élèves ayant reçu au 28 septembre une notification. C'est un sujet que je suis au quotidien et je m'engage à ce que tous ces enfants soient accompagnés* », explique-t-il.

En Normandie, les élèves en situation de handicap représentaient dans le premier degré 2,4 % des élèves scolarisés, avec des taux variant de 2,2 % en Seine-Maritime à 2,8 % dans l'Orne. Dans le second degré, ils représentent 2,7 % de l'ensemble des collégiens normands. Une valeur proche de la moyenne nationale : 2,8 %. Une différence dans la modalité d'accueil apparaît entre les deux académies. Dans celle de Rouen, 71 % de ces collégiens suivent leur scolarité en classe ordinaire contre 64 % dans celle de Caen.